



TARIFS 2018

CONTACT

05 45 95 08 21

agem16-sr16@msa-services.fr



Renouvellement d'adhésion 2018: **45€**

Cotisation nouveaux adhérents : **65€**



Votre tracteur est mieux assuré que vous...?

MOTIFS		COÛT HORAIRE	EXPLICATIONS	
1. Arrêts de travail (adhésion au contrat groupe Groupama)		4,81€⁽²⁾ <i>dès le 1^{er} jour</i>	Accident seul	289€
		4,81€ à partir du 6 ^e jour <i>en maladie et dès le 1^{er} jour en accident</i>	Toutes causes	483€
2. Maternité		Gratuit	Prise en charge MSA <i>(sous conditions de ressources)</i>	
3. Paternité		1,62€		
4. Formations (journée de 7h minimum et dans la limite des subventions)	Liées au dépt agricole	6€ ⁽¹⁾ 10 jours / an	Subventions du Ministère de l'Agriculture + MSA	
	Non liées au dépt agricole	9€ ⁽¹⁾ 5 jours / an		
5. Mandats ^(*) (journée de 7h minimum et dans la limite des subventions)	+ 40 ans	11,95€ ⁽¹⁾ (20 jours par an)	Subventions du Ministère de l'Agriculture	
	- 40 ans	11,95€ ⁽¹⁾ (25 jours par an)		
6. Remplacements non subventionnés		21,95€ <i>50% de crédit d'impôt sur 14 jours réservé aux éleveurs</i>	Tarif sans aide	
7. Tarif remisé		18,90€	Au-delà de 35h au tarif plein	
8. Congés /Obligations familiales		16,95€ ⁽¹⁾ <i>50% de crédit d'impôt sur 14 jours réservé aux éleveurs</i>	Aides du Conseil Départemental. Max 6 j/an Réservé aux éleveurs	

A noter :

⁽¹⁾ Les coûts horaires s'appliquent dans la limite des subventions.

⁽²⁾ Ce coût horaire s'applique sous réserve de l'adhésion au contrat Groupama et dans les limites définies au contrat.

^(*) : Pas d'aide pour les mandats indemnités > 70 euros/jours

Facturation d'un forfait de 20€ / jour pour des journées inférieures à 7h.

La durée journalière de travail est de 7 heures minimum et 10 heures maximum.

Les heures de dimanche sont majorées de 25%.

Les heures de jours fériés sont majorées de 100%.